

Une question (orale) en suspens

Date : 4 février 2017

Extrait de la réponse du Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine à une « question orale » en date du 29 avril 2016 :

« En ce qui concerne la retransmission audio ou vidéo des débats de l'Assemblée en direct ou en différé sur Internet, les services étudient actuellement différentes solutions techniques et scénarii de mise en œuvre ainsi que leurs coûts qui ne sont pas négligeables. Des propositions seront ensuite présentées aux élus délégués à la communication et aux usages du numérique pour ensuite le cas échéant donner lieu à des décisions de mise en œuvre ».

La prochaine session débute ce mercredi 8 février 2017.

Je constate que 9 mois, 5 sessions de l'assemblée et 9 commissions permanentes plus tard, il ne s'est strictement rien passé.

Au surplus, à supposer que la réflexion ait réellement été engagée, nous n'en avons pas le moindre écho.

Aurait-on omis de soumettre ce projet à la Vice-Présidente chargée de la Citoyenneté, de la Démocratie participative, et des Relations avec le monde combattant ?... ;-)